

Bureau Communautaire du 5 février 2015

Etaient présents :

Patrick GAUBAN – Pascal LAPERCHÉ – Alain LERDU – Catherine BERNARD – Pierre IMBERT – Michel PERAT – Carole VERHAEGHE – Jean-Michel MOREAU – Christian FRAISSINÉDE – Maryline DE PARSCAU – Jacques BILIRIT – Jean-François THOUHAZE – Thierry CONSTANS – Michel GUIGNAN – Maryse VULLIAMY – Guy PEREUIL – Jean-Max MARTIN – Francis DUTHIL – Jean-Claude DERC – Daniel BENQUET – Philippe LABARDIN – Daniel BORDENEUVE – Régine POVEDA – Didier MONPOUILLAN – Michel FEYRY – Michel COUZIGOU – Gaëtan MALANGE – Nicolas MINER – Francis LABEAU – Gilles LAGAÛZERE – Bernard MONPOUILLAN – André CORIOU – Jean-Pierre VACQUE – Daniel BARBAS – Dante RINAUDO – Jacky TROUVE – Jean GUIRAUD – Christophe COURREGELONGUE

Absents ou excusés :

François NERAUD – Alexandre FRESCHI – Jean-Luc ARMAND – Gilbert DUFOURG – Alain PREDOUR – Guy FARBOS – Bernard MANIER – Marie-France BONNEAU – Christine VOINOT – Jacques BRO

ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS LOGEMENT - HABITALYS – ECO QUARTIER MONTPLAISIR

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération **n°D2014C03 du 25 avril 2014 modifiée**, donnant délégations de compétences au Bureau Communautaire, notamment dans l'attribution de fonds de concours (Délégation 3.1)

Vu la demande présentée par Habitalys en date du 12 novembre 2014

Vu l'avis favorable de la commission Habitat et Aménagement de l'Espace en date du 25 novembre 2014

M. Le Président rappelle que le régime de fonds de concours de Val de Garonne Agglomération prévoit l'attribution d'un fonds de concours de 6 000 € / logement pour ce type d'opération (réalisation de logements neufs locatifs sociaux labélisés « Habitat et environnement » par un bailleur social).

Il précise que compte tenu de l'ampleur et de l'exemplarité de ce projet, réalisé en totale adéquation avec les prescriptions de l'éco-quartier Montplaisir, la commission Habitat et Aménagement de l'espace a proposé une majoration de 1000 € / logement du fonds de concours attribué à cette opération (soit un total de 7 000 € / logement)

Aussi, M. Le Président propose l'attribution d'un fonds de concours pour l'opération suivante :

Construction de 24 logements locatifs sociaux neufs économes en énergie sur Sainte Bazeille

• Coût total du projet (H.T.)	2 694 386 €
• Montant des subventions obtenues hors V.G.A.	216 560 €
• Restant à financer	2 477 826€
• Montant minimum à financer par Habitalys (soit 20% du coût total du projet)	538 877.20 €
• Fonds de Concours V.G.A. pour cette opération [ne pouvant excéder 50% du restant à financer]	168 000 €
• Taux de subvention total obtenu pour ce Fonds de Concours [ne pouvant excéder 80 % du coût total du projet]	6.24 %

Le Bureau de la Communauté Val de Garonne Agglomération

Approuve l'attribution d'un Fonds de Concours Logement à Habitalys d'un montant de 168 000 € au titre de la création de 24 logements locatifs sociaux économe en énergie

Précise que ce Fonds de Concours sera réparti sur deux exercices budgétaires :

- 84 000 € sur l'exercice 2014, au titre des reports de crédits.
- 84 000 € sur l'exercice 2015.

Soit un total 2014-2015 : 168 000 €

Rappelle que le versement de ce Fonds de Concours se fera au regard de la convention tripartite de partenariat qui sera signée pour ce projet entre Habitalys, la commune de Sainte Bazeille et Val de Garonne Agglomération.

Autorise M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

*En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire*

Fait à Marmande, le 5 Février 2015
Le Président,

Résultat du Vote :

<i>Votant</i>	38
<i>Pour</i>	38
<i>Contre</i>	/
<i>Abstention</i>	/

Daniel BENQUET

Publication et affichage :
Le 9 Février 2015